

Enviro 5 procédera à la vidange des installations septiques sur le territoire de la Municipalité à compter du **28 avril jusqu'à la fin du mois de mai**. Tous les propriétaires recevront une lettre à cet effet. Il est important de noter que votre présence n'est pas requise et que le paiement de la vidange est déjà inclus dans votre compte de taxes.



Consignes obligatoires

Au plus tard le DIMANCHE précédant la semaine prévue de vidange, vous devez vous assurer de respecter les consignes suivantes :

- **Dégagez les deux (2) couvercles** de la fosse septique en laissant un espace libre d'au moins **15 cm (6 pouces)** plus large et plus profond que le couvercle. Retirez les vis qui retiennent les couvercles de plastique, le cas échéant. Vous n'avez pas à lever les couvercles, l'entrepreneur se charge de les ouvrir et de les refermer;



Couvercle bien dégagé

- **Identifiez clairement l'emplacement** de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un marqueur afin de faciliter son repérage;
- Si vous possédez un **système de type Bionest** muni d'une pompe, la pompe devra être mise en arrêt avant la vidange. Un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension;
- Pour une **installation septique munie d'un préfiltre**, l'entrepreneur pourra le nettoyer lors de la vidange si vous laissez un boyau d'arrosage à proximité;
- Le terrain autour de la fosse septique doit être **exempt de tout obstacle** : ornements, jouets, etc.;
- **Le site doit être sécuritaire et accessible** (chien attaché, clôture déverrouillée, etc.);
- **Dégagez le chemin donnant accès à votre installation septique** de 12 pieds de largeur et de 14 pieds de hauteur (arbres, branches d'arbre, corde à linge, etc.);
- **Retirez les véhicules** entravant l'accès à l'installation septique.

ATTENTION : Vous avez l'obligation de dégager les couvercles de la fosse avant la date indiquée par l'entrepreneur. Des frais supplémentaires seront facturés par la Municipalité par l'intermédiaire de l'entrepreneur, si le camion doit retourner une deuxième fois pour procéder à la vidange.

Pour toute information relative au service de vidange des installations septiques, n'hésitez pas à communiquer la municipalité au 450 788-2737.

Merci de votre collaboration!